

Projet de “sentier urbain écologique”

proposé dans le cadre

du *Budget participatif 2008 du Plateau Mont-Royal*

et

des consultations citoyennes portant sur un

Plan de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est (hiver 2009)

Présenté par

Christian Dupuy

cd1543@gmail.com

Espaces verts déficitaires

«L'arrondissement du Plateau Mont-Royal compte plus de 40 parcs sur son territoire.

Ils sont quasiment absents du quartier Mile End et du quadrilatère Maguire.

Le secteur est caractérisé par un environnement minéral dépourvu d'arbres sur rue et d'aménagements floraux.»

Source :

SECTEUR MAGUIRE

UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION

DOCUMENT D'ORIENTATION

15 MAI 2006

Ville de Montréal

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

AVANTAGES :

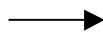
- restructure l'aménagement urbain au profit des piétons
- offre une alternative au déficit d'espaces verts dans le secteur nord-ouest du Plateau
- s'inscrit dans la perspective d'un lien piétonnier entre le secteur nord-ouest du Plateau et le métro Rosemont
- contribue à développer un sentiment d'appartenance chez les citoyens du quartier
- constitue un lieu de rencontre et de socialisation favorisant la mixité sociale et culturelle
- contribue à lutter contre les "îlots de chaleur"
- propose une formule d'aménagement ayant un fort potentiel pour l'avenir
- s'inspire des principes du "développement durable" et du PDU du Plateau

RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS DU PROJET

2008 : Budget participatif

- Présentation de la **partie sud** du projet d'*Éco-sentier Lahaie-Laos*
 - relier 4 espaces verts en un sentier urbain écologique
 - parc Lahaie, parc Saint-Michel (*éco-sentier aménagé en 2009*), parc Lépine et le jardin Mile-End

Évaluation du projet
par l'arrondissement



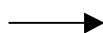
«Implique une planification plus précise et plus avancée
du secteur Saint-Viateur»

source : Ville de Montréal, Arrondissement Plateau Mont-Royal, *Budget participatif 2008 : Guide du résident, Deuxième assemblée de district*, septembre 2008.

2009 : Plan de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est

- Présentation de la **partie nord** du projet d'*Éco-sentier Lahaie-Laos*
 - prolonger le sentier urbain écologique vers le nord jusqu'au parc du Laos
 - aménager les rues piétonnes d'Alma* et du Carmel en sentier écologique
 - conserver l'emprise de 15,5 mètres de largeur prévue pour ces voies publiques
 - aménager le sentier en terre battue
 - prévoir des bandes de verdure, des plantations d'arbres et des jardins floraux de chaque côté du sentier
 - prévoir des îlots de détente
 - installer des luminaires
 - qui favorisent la sécurité des personnes
 - qui sont économes d'énergie
 - qui contribuent à réduire la pollution lumineuse
 - aménager l'allée piétonne* du "Champ des possibles" en sentier écologique

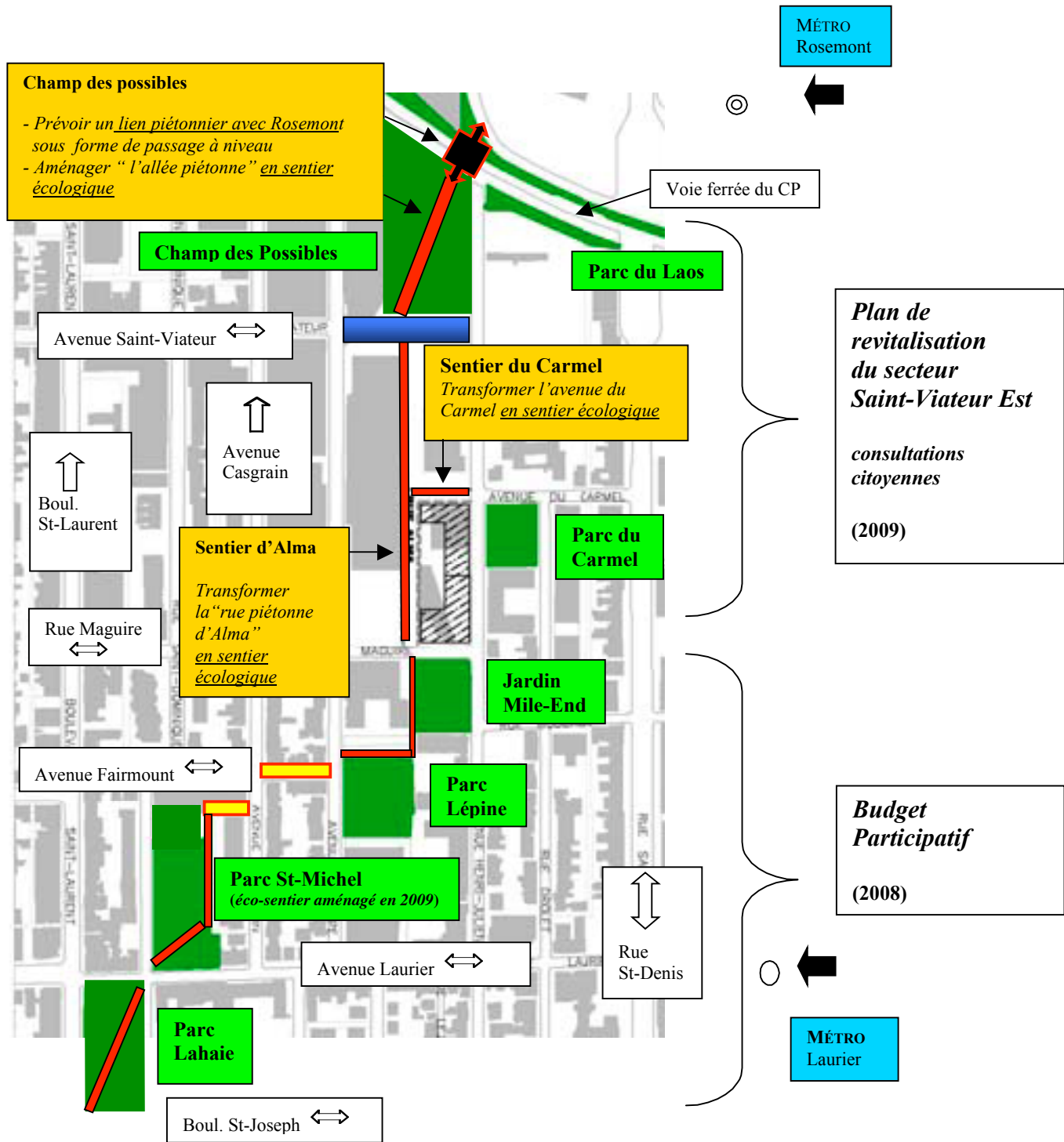
Proposition retenue
par le Forum citoyen



«Créer un **sentier urbain champêtre** qui relierait quatre
espaces verts en un seul, avec la **piétonisation** de la rue Alma»

source : Comité des citoyens du Mile-End, *Le Mile-End en chantier. Rapport sur la démarche citoyenne*, juin 2009, p. 11.

PROJET D'ÉCO-SENTIER LAHAIE-LAOS



Espace vert

Tracé de l'Éco-sentier Lahaie-Laos

Section de ruelle et de rue champêtre

Passage à niveau entre les arrondissements Plateau et Rosemont

Propositions spécifiques aux fins de réalisation de l'éco-sentier

Prolongement de l'axe St-Viateur prévu au plan d'arrondissement

Métro



QUELQUES CHIFFRES :

En reliant en un tout cohérent, fonctionnel et évolutif les divers espaces verts sur son parcours, l'aménagement de l'*Éco-sentier Lahaie-Laos* permettrait de constituer un corridor champêtre de plus de 40 000 m².

○ Parc Lahaie	5 314 m ²
○ Parc Saint-Michel	6 007 m ²
○ Parc Lépine	4 184 m ²
○ Jardin Mile-End	2 859 m ²
○ Sentier d'Alma	4 260 m ² (espace vert <i>projeté</i>)
○ Sentier du Carmel	638 m ² (espace vert <i>projeté</i>)
○ Parc du Carmel	2 769 m ²
○ Champ des Possibles	17 031 m ² (espace vert <i>projeté</i>)
○ Parc du Laos	300 m ²
Total	43 362 m²

(à titre comparatif, mentionnons que la superficie du Square Saint-Louis est de 13 099 m² et celle du Parc Laurier est de 108 026 m²)

PRÉCISIONS SUR LA *PORTION SUD* DU PROJET :

- Prévoir un véritable lien piétonnier entre le nord du Parc Saint-Michel et l'ouest du parc Lépine
 - transformer en "ruelle champêtre"* la partie nord de la ruelle Casgrain située en bordure de l'École Saint-Louis
 - en s'inspirant du concept de ruelle champêtre, transformer la section de la rue Fairmount, entre Casgrain et De Gaspé, en espace vert et piéton

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES :

- Aménager des trottoirs en saillies aux traverses des rues sur le parcours du sentier
- Prévoir une signalisation appropriée tout au long du parcours
 - en vue d'informer les piétons sur les diverses étapes constituant le sentier champêtre
 - en vue de marquer le caractère distinctif et évolutif du projet
- Planter de nombreux arbres feuillus en bordure du sentier
- Prévoir là où l'espace le permet des îlots de détente (bancs publics, fontaines, poubelles, luminaires)
- Aménager de petits espaces floraux et des rocailles près des îlots de détente

CONSIDÉRATION SPÉCIFIQUE :

- Installer des feux de circulation à l'intersection Laurier/Saint-Dominique en raison de la dangerosité de la traverse piétonne (circulation dense aux heures de pointe, vitesse élevée des véhicules)

* Précisons que l'arrondissement Plateau Mont-Royal définit la *ruelle champêtre* comme étant l'aménagement d'une ruelle «dont 40 % de la surface est du gravier et 60 % est du couvert végétal». Source : Ville de Montréal, Arrondissement Plateau Mont-Royal, *Budget participatif 2008 : Guide du résident, Deuxième assemblée de district*, "Projets admissibles au PTI local : L'analyse sommaire du projet de réaménagement ME001", septembre 2008.